

SEANCE du 27 janvier 2009

L'An deux mil huit, le vingt-sept janvier, à dix-huit heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de Moirax, dûment convoqué, s'est réuni à
la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri TANDONNET,
Maire de Moirax

Date de la convocation : 21 janvier 2009

Présents : Monsieur Henri TANDONNET, Maire
Monsieur Jean-Louis MONTAGNINI, 1^{er} adjoint
Monsieur Michel CASAGRANDE, 2^{ième} adjoint
Madame Catherine TENCHENI, 3^{ième} adjoint
Monsieur Jacques CAZOR, 4^{ième} Adjoint
Messieurs Daniel MURIEL, Louis JALLAIS, Gérard
PENIDON, Patrick LHOMME, Philippe GALAN,
Théo BRAAK et Mesdames Mariette SEMELIN, Marie-
Claude BARBE, Christine BAREL et Marie-Hélène
CRANSAC

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GALAN

ORDRE DU JOUR :

1° - Approbation de l'avenant à la convention relative à la télétransmission des actes
administratifs soumis au contrôle de légalité

2° - Révision du PLU

*Questions diverses

SEANCE du 27 janvier 2009

1° - Approbation de l'avenant à la convention relative à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée concernant le contrôle de la légalité des actes administratifs exercé par le représentant de l'Etat dans le département, que la commune n'adresse plus ces documents par voie postale à la préfecture mais utilise désormais le procédé de la télétransmission, depuis le 11 janvier 2008.

Cette dématérialisation des actes soumis au contrôle de la légalité a été autorisée par convention signée le 11 janvier 2008 entre le Préfet de Lot-et-Garonne et le Maire de Moirax, et dont le terme est prévu le 31 janvier 2009.

Monsieur le Maire rappelle également que la commune s'est abonnée au système FAST de la caisse des dépôts et consignations pour effectuer cette télétransmission.

Compte tenu de la satisfaction globale de ce procédé de télétransmission (et ce malgré quelques difficultés techniques rencontrées), Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de proroger la durée de validité de la convention.

Il donne, pour ce faire, lecture de l'avenant n°1 à cette convention. Il indique en particulier que l'ensemble des dispositions retenues dans la convention est maintenu et propose de proroger sa durée de 3 ans.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention passée pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ci-joint
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant

2° - Révision du PLU

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a mis en révision son PLU par délibération en date du 30 mai 2006.

Il rappelle également qu'un bureau d'études, le cabinet Philippe MILLASSEAU, architecte, a été désigné pour mener à bien ces travaux de révision.

Il rend donc compte avec Monsieur Jean-Louis MONTAGNINI, adjoint délégué à l'urbanisme, de l'avancement de ces travaux.

Ils exposent ainsi carte en main, les différents projets modifiant l'actuel plan local d'urbanisme et demande à l'Assemblée de formuler ses observations, en précisant bien qu'à ce stade de la procédure aucun projet n'est arrêté.

Une nouvelle séance de travail est fixée au 10 février 2009.

SEANCE du 27 janvier 2009

3° - Tempête KLAUS

Monsieur le Maire dresse un bilan provisoire des conséquences de la tempête Klaus qui a traversé la commune le 24 janvier dernier ainsi qu'une grande partie du Sud-ouest de la France.

Il indique que les perturbations occasionnées sur les différents réseaux : électricité, eau et téléphone sont à ce jour les problèmes les plus urgents à résoudre.

Concernant le réseau d'eau, il précise qu'a priori aujourd'hui, tout est rentré dans l'ordre. Concernant le réseau d'électricité, plusieurs secteurs de la commune sont encore privés de courant. Il s'agit des secteurs de Ségougnac et de Pujos ainsi que toute la partie Sud du territoire qui devrait toutefois être rétablie mercredi 28 janvier, selon les informations en possession de Monsieur Jean-Louis MONTAGNINI.

Enfin, concernant le réseau de téléphone, Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'urgence particulière. Il conviendra dans un premier temps de dégager les lignes au sol puis de faire l'inventaire des abonnés privés de téléphone et enfin de faire remonter l'information à la cellule de crise de France Telecom.

Monsieur le Maire remercie tous les élus qui ont participé avec une grande efficacité et réactivité au dégagement des axes routiers bloqués par la chute d'arbres, ainsi que tous les services publics territorialement compétents, la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, le Conseil Général et la Communauté de Communes du Canton de Laplume en Bruilhois.

Il remercie également Madame Catherine TENCHENI d'avoir rendu visite aux Moiracais susceptibles d'être fragilisés par cet événement exceptionnel (séniors, veuves, veufs, infirmes) afin de les rassurer et de leur porter éventuellement secours.

Monsieur Jean-Louis MONTAGNINI fait remarquer à l'Assemblée que les différents services compétents, il pense en particulier à EdF, ont été très difficilement joignables dans les jours qui ont suivi la tempête. Il considère cette situation comme anormale, notamment vis-à-vis de la population en droit d'obtenir des informations.

Aussi, Monsieur le Maire, sur proposition de Monsieur Michel CASAGRANDE, suggère qu'en cas de survenance d'un nouvel événement de cette ampleur, une permanence en Mairie soit tenue tous les jours, samedi, dimanche, jours fériés compris, afin de pouvoir rassurer et informer la population.